



**Romain Thibaud,**  
conseiller à la  
vie associative et  
formation, FECHAQC

## LA SÉLECTION DES MEMBRES : UN PILIER DU BON FONCTIONNEMENT DE VOTRE COOPÉRATIVE

**La sélection est une activité essentielle au bon fonctionnement de la coopérative. En bon propriétaire, celle-ci doit se soucier de louer ses logements le plus rapidement possible. Cependant, elle ne doit pas le faire au détriment du recrutement de membres souhaitant réellement participer à la vie de la coopérative. La coopérative tire sa vitalité et sa capacité de se gérer du dynamisme, des compétences et de l'intérêt de ses membres pour la gestion et la gouvernance de leur milieu de vie.**

### LA BONNE PERSONNE

Le membre qui sera sélectionné deviendra un voisin. Mieux vaut choisir une personne capable d'établir des rapports harmonieux. Le nouveau membre aura à partager diverses responsabilités. La coopérative s'attend à ce qu'il s'intègre au groupe et qu'il ait des talents utiles et complémentaires à ceux des autres membres. Il devra aussi collaborer à la gouvernance dans les différentes instances : assemblée, conseil d'administration ou comité.

### DES STRUCTURES POUR MIEUX FONCTIONNER

Désireuse de faire de bons choix, la coopérative se dote d'un comité de sélection, d'une politique, d'un code d'éthique et d'outils adéquats qui lui permettront de procéder à la sélection dans le respect de l'esprit coopératif et des intérêts de la coopérative.

Elle confie au comité de sélection le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration des nouveaux membres. Celui-ci doit disposer d'une description claire de son rôle et des limites de son pouvoir. Il n'est pas décisionnel. Seul le conseil d'administration a, selon la loi, le pouvoir d'admettre les nouveaux membres.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'être un expert pour réaliser une bonne sélection, il est important de posséder certaines connaissances et aptitudes. La coopérative doit mandater les bonnes personnes dans ces fonctions. Les membres du comité doivent travailler pour le bien de la coopérative, et non pour favoriser parents et amis. Ils doivent posséder un bon jugement, être capables de travailler en équipe, de respecter la confidentialité ainsi que d'éviter la discrimination et les préjugés. De plus, ils doivent être prêts à agir avec diligence afin de ne pas laisser de logements vacants.

### UN PROCESSUS NEUTRE

Il n'y a pas de recette infaillible en matière de sélection des membres. Toutefois, en adoptant une politique de sélection, la coopérative donne aux membres du comité un outil sur lequel s'appuyer. En suivant cette politique, il traitera toutes les demandes de la même manière, qui que soit le candidat. Les recommandations du comité reposeront sur des critères reconnus.

Il serait injuste de rejeter une candidature pour des questions de sentiments, d'impressions ou de préjugés. Il est donc important de se donner des critères objectifs et exempts de toute discrimination afin de faire des choix impartiaux. Les critères de sélection illustrent les attentes de la coopérative envers ses membres et orientent ainsi le travail du comité de sélection.

### ... ET STRUCTURÉ

Dans sa politique, la coopérative définit des critères de présélection qui servent à analyser les demandes reçues. Ces critères permettent au comité de faire le tri dans les demandes afin de cibler les candidats à convoquer en entrevue. Lors de l'entrevue, les critères de sélection permettent au comité d'évaluer les candidats et de les comparer sur une base objective. Les indicateurs permettent de mesurer chacun des critères.

Les critères de sélection avec leurs indicateurs guident le comité de sélection dans l'élaboration de son questionnaire d'entrevue, afin qu'il puisse demeurer cohérent et structuré tout au long de l'entrevue. En élaborant le questionnaire, le comité devrait prévoir des questions ouvertes et recourir à des mises en situation qui obligent le candidat à se dévoiler davantage. Il peut ainsi obtenir les informations pertinentes pour faire son choix.

Après les vérifications concernant les habitudes de paiement et de voisinage, le comité prépare sa recommandation et son rapport d'entrevues à l'intention du conseil d'administration. Le rapport doit présenter les faits, et non relater des impressions générales des membres du comité. Le conseil prend la décision définitive sous forme de résolution au procès-verbal de sa réunion.

Les membres du comité de sélection deviennent souvent les personnes-ressources pour le nouveau membre. Le comité aura à lui transmettre des informations pour faciliter son quotidien : les consignes concernant la collecte des ordures et du recyclage, l'emplacement des entrées d'eau, etc. Le comité peut aider à l'intégration du nouveau membre en lui présentant ses voisins immédiats et en l'invitant à la prochaine activité de la coopérative. La coopérative peut élaborer un cahier de membre qui sera remis à tous les nouveaux membres. D'autres mesures, comme du parrainage, peuvent faciliter les débuts du nouveau membre dans la coopérative. ●